

## SALAU OU « LES ILLUSIONS PERDURENT »

« CRÉATION D'EMPLOIS ! » C'est l'argument massue pour la réouverture de la mine de Salau, toujours mis en avant pour justifier ce projet. La promesse d'emplois à la mine de Salau voit naître la nostalgie de l'ancienne communauté ouvrière soudée : un travail dur, certes, mais grâce auquel se vivait une solidarité humaine, l'évidence d'appartenir au monde, d'être essentiel à la société...

Mais aujourd'hui, que sont les emplois promis par Variscan et Bonnemaïson, si un jour le projet de réouverture se réalisait ? Des cadres, administratifs, et techniciens de haut niveau qui seront, comme partout ailleurs, parachutés et séviront depuis Toulouse ou à partir des antipodes.

Variscan ne manquera pas de faire appel aux *travailleurs détachés* européens sous-payés, comme on le voit déjà sur beaucoup de chantiers. Compte-tenu de la présence d'amiante et des réglementations, il ne serait pas possible d'y faire travailler des ouvriers, toute nouvelle mine devrait être totalement automatisée. Pour nous, les « locaux », ne resteront que quelques emplois subalternes de manœuvres et autres transporteurs, les tâches les plus rudes et dangereuses pour la santé, puisqu'on se doute bien que les poussières diverses (amiante et autres joyeusetés) ne seront pas parfaitement contenues. Souhaitons-nous cet avenir à nos enfants ?

De plus, pour ces emplois-là, l'employeur imposera les conditions de salaire que l'on connaît, toujours dictées par la « dure loi de la concurrence » et de la rentabilité pour les actionnaires. S'imposera alors, ici aussi, cette guerre de tous contre tous.

Non, nous ne sommes plus dans les années 80 où les salaires des mineurs de Salau étaient les plus hauts du département. Finie la solidarité ouvrière !

Bonnemaïson et ses affidés prévoient officiellement (voir leur présentation à la dernière C.L.I.C.) une exploitation éventuelle pendant 10 ans, peut-être 20. C'est peu, non ?

Il s'agirait donc de mettre en route cet immense chantier pour 20 ans ? Faire courir des risques sanitaires à plusieurs générations, bouleverser encore davantage un site non encore remis de l'exploitation industrielle passée ? (Amiante, cadmium, PCB, arsenic et autres cadeaux stockés sur des stériles instables). Et pour quelques dollars de plus ? Destinés à qui ? On ne le sait que trop !

Les anciens de la mine sont-ils à ce point hypnotisés qu'ils ont oublié leurs manifs dans les rues de Saint-Girons, dans les années 80, au cri de : « ON NOUS EMPOISONNE ! » ?

On s'étonne que le mouvement ouvrier, par ailleurs si justement critique de la mondialisation, se laisse bercer d'illusions par un groupe industriel international, financé principalement par un paradis fiscal ! Et dont les dirigeants touchent déjà des salaires mirobolants.

A quoi sert le tungstène ? A quoi sert l'or que Variscan et consorts cherche avec tant de constance des deux côtés de la chaîne pyrénéenne ? Ces minéraux sont destinés à une industrie qui impose au monde son projet d'enrichissement à tout prix, sous forme de diktats techniques et sociaux.

Ce même projet lui a fait un jour fermer ce site, sans se soucier de ce qu'elle abandonnait : des hommes privés d'emploi ; la montagne, les rivières et les vallées polluées pour des décennies.

**Une mine, c'est 5 ans de recherche, 15 ans d'exploitation et 20.000 ans d'emmerdes !**

**ARRÊTONS CETTE FUITE EN AVANT QUE NOUS IMPOSENT LES TENANTS DE L'ORDRE TECHNOLOGIQUE ET FINANCIER !**

# MACHINE ARRIÈRE !

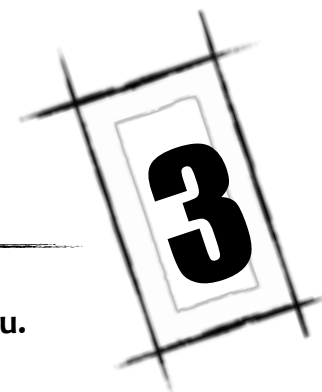


[www.stopminesalau.com](http://www.stopminesalau.com) - [contact@stopminesalau.fr](mailto:contact@stopminesalau.fr)

Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

# La mine d'info

Les dessous de Salau... Mars 2019



## Dernières nouvelles de la Mine de Salau.

### Après Variscan, Apollo Minerals...

**Variscan Mines SAS, la société française titulaire du Permis Exclusif de Recherches Minières pour le secteur de Salau (PERM de Couflens), a été rachetée en milieu d'année 2018 par Apollo Minerals Ltd, une société australienne dont M. Bonnemaïson était devenu l'un des « Director » en compagnie de M. Kejriwal (Juniper Capital Partner Ltd) au printemps 2018 après que tous les anciens dirigeants de cette société aient été écartés et les avoirs de celle-ci transférés vers d'autres entités.**

Dès la fin de l'année 2017, Variscan Mines SAS, qui avait reçu près d'un million d'euros de Crédit impôt Recherche de la part de l'État, était « épuisée » financièrement, elle ne pouvait plus faire face à ses engagements financiers et la société mère, Variscan Mines Ltd (société australienne) s'orientait vers de nouvelles activités au Chili notamment. M. Bonnemaïson qui a contribué personnellement à cet « épuisement » (deux emplois donc deux salaires, notes de frais faramineuses et avantages en nature<sup>(1)</sup> !) en avait été révoqué au mois de juillet 2017 et M. Testard, son président venait de se retirer. Depuis son licenciement, M. Bonnemaïson n'avait qu'un objectif : vouloir « récupérer » le PERM de Couflens, toujours détenu par Variscan Mines SAS, pour avoir « tout pouvoir » sur ledit permis, mais aussi pour pouvoir justifier qu'il agit légitimement sur le terrain.

La Société Apollo Minerals Ltd, dans laquelle M. Bonnemaïson s'est fait une place de choix avec ses alliés de Juniper Capital Partners Ltd a proposé, au printemps 2018, à Variscan Mines SAS, dans un premier temps, de transférer le PERM de Couflens dans le portefeuille d'Apollo Minerals Ltd. La procédure pouvant durer 15 mois (l'État leur avait mentionné des formalités pouvant durer jusqu'à fin mars 2019 !), ils ont préféré une procédure plus rapide : le rachat, pur et simple, de la totalité de la société Variscan Mines SAS avec tous ses avoirs. Cette procédure est plus simple : un accord du ministre des finances dans un délai de deux mois sachant que la « non réponse » de l'État vaut accord. À ce stade, aucune nouvelle étude du dossier n'est prévue par la législation (Article

43 du Décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain), ni sur les capacités financières, ni sur les études environnementales !

**Juniper Capital Partner Ltd, société offshore domiciliée aux Îles Vierges Britanniques - un paradis fiscal -, partenaire depuis le début du PERM de Couflens**, puisque c'est elle qui s'est engagé dans le dossier initial à apporter les 25 M€ pour financer le projet, est devenue depuis l'un des principaux actionnaires d'Apollo Minerals Ltd. M. Bonnemaïson les avait dans un premier temps accueilli dans la société Ariège Tungstène qu'il avait créée avec un capital de 5 000 €, en leur cédant 87,5% des actions. Puis est intervenu le rachat d'Ariège Tungstène par Apollo Minerals Ltd avec un premier paiement : 15 Millions d'actions d'Apollo Minerals Ltd<sup>(2)</sup> plus un peu de cash, ce qui a permis à Juniper Capital Partners Ltd de devenir, pendant une grande partie de l'année 2018, avec 13 125 000 d'actions le premier actionnaire d'Apollo Minerals Ltd. M. Bonnemaïson a reçu, lui, 1 875 000 d'actions ce qui lui a permis de rentrer au capital de la société. Si l'on se projette dans l'avenir, lorsque le « contrat » de rachat<sup>(2)</sup> arrivera à son terme, Juniper Capital Partners Ltd et M. Bonnemaïson auront en leur possession plus de 65 millions d'actions d'Apollo Minerals Ltd et pourraient contrôler totalement Apollo Minerals Ltd. Le PERM de Couflens appartiendra alors, dans les faits à Juniper Capital Partners Ltd comme il était prévu dans le dossier initial : chose qui, en juin 2016, avait été refusée par l'État.

À cela, se rajoute le fait qu'Apollo Minerals Ltd a racheté 75% des parts d'un permis de recherches minières en Catalogne, sur une zone qui jouxte, de l'autre côté de la frontière, le PERM de Couflens. Ce permis avait été déposé par une société, Néométaï, qui semble être une « succursale » de Néométaï, (une société française domiciliée à Dun dans la maison familiale de M. Bonnemaïson), dans laquelle M. Bonnemaïson est évidemment actionnaire aux côtés de MM. Julienne, Testard et autres. Le rachat de ce permis catalan lui permet probablement de remercier les amis... Si l'on rajoute encore, la sociétés E-Mines, société historique de M. Bonnemaïson qui a signé des contrats de services<sup>(3)</sup> avec Apollo Minerals Ltd et Mines du Salat, qui est aujourd'hui l'opérateur de fait sur le terrain, (toutes deux, aussi, domiciliées à Dun en Ariège), on comprend bien qu'Apollo Minerals Ltd est contrôlé par ce que l'on peut aujourd'hui appeler « le clan de Dun » associé à son partenaire des Îles Vierges, Juniper Capital Partners Ltd.

Cela se vérifie, d'ailleurs, dans les faits : **M. Bonnemaïson et A. Kejriwal, le représentant de Juniper Capital Partners Ltd sont tous deux à la fois directeur ou « director », d'Apollo Minerals Ltd, de Mines du Salat et d'Ariège Tungstène.** Quant à Variscan Mines SAS, son président est depuis son rachat, H. Schumann, le directeur salarié d'Apollo Minerals Ltd.

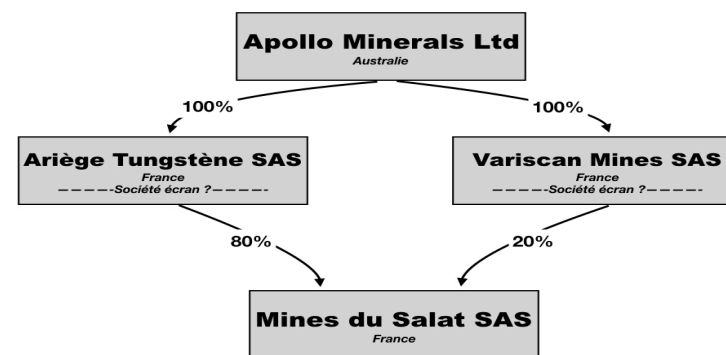
Ariège Tungstène, la société ariégeoise, qui avait été créé pour essayer de faire disparaître du montage financier la société Juniper Capital Partner Ltd, est une société qui n'a jamais eu d'activité ni de salarié. Quant à Variscan Mines SAS, au moment de

son rachat par Apollo Minerals Ltd, tout son personnel a été licencié et ses avoirs, hormis le PERM de Couflens, ont été abandonnés.

On peut donc résumer le montage financier actuel de la façon suivante :

Apollo Minerals Ltd, société australienne, détient 100 % des actions de la société française Variscan Mines SAS, mais aussi 100% des actions d'Ariège Tungstène. Et Variscan Mines SAS (détentriche du PERM de Couflens) détient 20 % de la société Mines du Salat alors qu'Ariège Tungstène en détient elle 80 %.

Mines du Salat est donc une filiale à 100% d'Apollo Minerals et elle est détenue par l'intermédiaire de deux sociétés écrans (?) que sont Variscan Mines SAS et Ariège Tungstène.



Vers le milieu de l'année 2018, l'actionnariat d'Apollo Minerals Ltd a sensiblement évolué et deux nouveaux « partenaires » sont apparus : BlackRock et Old Mutual (devenu depuis Merian). Selon H. Schumann, les actionnaires notoires d'Apollo Minerals sont actuellement :

BlackRock - un peu plus de 10%

Juniper Capital Partner Ltd - un peu moins de 10%

Old Mutual (Merian) - environ 5%

E-Mines (M. Bonnemaïson) - un peu plus de 1%

On peut donc constater que Juniper Capital Partner Ltd est toujours bien présent dans le montage financier et M. Bonnemaïson qui ne possède lui qu'un peu plus d'un pour cent des actions, a d'autres compensations : on constate qu'Apollo Minerals lui verse mensuellement un salaire de plus de 17 000 €<sup>(3)</sup>, qu'E-mines a signé des contrats à de prestation (près de 400 000 \$Au en 2017)...

(1) Voir bilan et compte de résultat Variscan Mines SAS - [société.com](http://société.com)

(2) <https://apollominerals.com/download/824/>

(3) [https://apollominerals.com/wp-content/uploads/2018/09/AON-Annual-Report-2018\\_MERGED.pdf](https://apollominerals.com/wp-content/uploads/2018/09/AON-Annual-Report-2018_MERGED.pdf)